



Concession d'un chemin communal

Par **kadelabr_old**, le **08/10/2007 à 10:27**

Bonjour,rnrnNous avons fait une demande auprès de notre mairie pour le chemin communal qui passe devant notre maison sorte du domaine public afin qu'on puisse l'acheter. En effet ce chemin se termine au pignon de notre maison, la commune ne l'entretient pas et nous souhaitons l'aménager en cours.rnLa mairie a opposé un refus à notre demande sur les critères suivants :rn-création potentielle d'un chemin de randonnéern-une canalisation d'eau pluviale traverse le chemin rn-l'accès à la parcelle face à notre maison ne serait plus possible.rnrnEn ce qui concerne la première opposition, elle est purement opportuniste car l'ouverture d'un chemin de randonnée à cet endroit nécessiterait des travaux de déblaiement important ainsi que de drainage. Par ailleurs ce chemin est séparé en son milieu par un champs.rnLa canalisation d'eau pluviale doit rester du domaine public mais cette canalisation reçoit également les eaux usées des maisons en amont.